

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE.

Bulletin n° 114

6 octobre 1953.

LE CONTAINER, UNITÉ DE TRANSPORT.

Le transport économique doit de préférence commencer sur le lieu de production ou d'entreposage des marchandises et finir dans les installations du destinataire sans que le chargement ait subi des remaniements ou manipulations en cours de route.

Le chemin de fer, avec ses ramifications aux ports maritimes, aux points d'eau ainsi que dans les installations mêmes des industries, exécute dans ces conditions optima la presque totalité de ses transports de masse.

Le charroi automobile, qui s'est particulièrement développé au cours des années écoulées, s'inscrit aussi comme moyen rapide et souple de transport de domicile à domicile, surtout sur des parcours peu étendus ou dans l'organisation de la distribution des produits de l'industrie et de l'agriculture.

Moins connu du public, le "container" remplit le rôle d'auxiliaire, à la fois du wagon, du camion, du bateau, voire de l'avion.

Par emprunt d'un ou de plusieurs des modes de locomotion, il est transféré des installations de l'expéditeur à celles du destinataire avec un chargement homogène de marchandises en vrac ou légèrement emballées.

La plupart des réseaux européens possèdent des containers construits selon des normes convenues et porteurs d'un numéro d'immatriculation ainsi que des marques requises pour leur admission à l'échange international.

Les chemins de fer agrément aussi les containers appartenant à des particuliers et les immatriculent du moment qu'ils remplissent les conditions de construction imposées.

Une nette distinction est faite entre petits containers ayant une capacité volumétrique de 1 à 3 m³ et grands containers dont le volume est supérieur à 3 m³.

Les uns peuvent être chargés dans les wagons couverts tandis que les autres prennent place sur les wagons couverts ordinaires ou spéciaux.

Les grands containers sont dits "à porteur aménagé" lorsque leur amarrage exige l'emploi d'un wagon construit à cette fin.

La Société Nationale des Chemins de fer Belges a mis en service ses premiers containers à la fin de l'année 1933. Son parc de matériel compte actuellement : 1937 petits containers - dont 55 à isolation thermique - et 600 grands containers de 5 T "à porteur aménagé".

Les petits containers de 1 m³ à 3 m³ sont munis d'organes de roulement qui facilitent leur déplacement dans les installations de la clientèle et en gare. Leur poids total sous charge peut atteindre 1.500 Kg. La livraison et l'enlèvement à domicile des transports en containers de même que la fourniture ou la reprise de containers vides peuvent être effectués par les services de camionnage du chemin de fer.

Cette organisation est en ordre principal au service des industries moyennes de transformation ainsi que des manufactures ayant à approvisionner les dépôts, magasins de gros et commerces importants.

Elle offre des avantages appréciés par une clientèle régulière :

- la marchandise qui exigerait en autre cas un emballage robuste et très coûteux peut rester légèrement emballée ou même être chargée en vrac;
- le container avec son chargement passe d'un mode de transport à l'autre sans que l'on manipule son contenu;
- les avaries, les déchets de route et les vols sont pratiquement éliminés;
- il n'y a pas de frais de retour d'emballages;

- alors que les colis sous emballage ordinaire paient le transport au poids brut, les envois en containers sont taxés sur la base du poids de la marchandise.

Les petits containers sont très demandés pour le transport de marchandises fragiles ainsi que pour nombre d'autres envois qui, normalement, exigeraient un emballage robuste. Nous citerons les verreries et gobeletteries, produits émaillés, céramiques, poterie, poëlerie, fonderie, chocolaterie, biscuiterie, matériel électrique, articles de vélo, machines à lessiver etc..

En 1950, la Société Nationale des Chemins de fer Belges a étendu ses services de containers à des transports par chargés complètes. Son objectif était d'établir entre les gares et les installations industrielles ou commerciales éloignées du rail, une liaison routière palliant l'absence de raccordement privé. Elle a adopté la formule du container "à porteur aménagé" qui avait fait ses preuves aux Pays-Bas. Le transport rail est exécuté sur wagon plat spécial porteur de trois containers fermés ou ouverts ayant chacun une capacité de 5 tonnes.

Les parcours terminaux ont lieu sur semi-remorque routière véhiculant un container à la fois. Cette semi-remorque, actionnée par le tracteur, est à même de prendre le container du wagon ou de l'y replacer, de le déposer ou de l'enlever au sol ainsi que de décharger par culbutage le contenu du container ouvert. Elle accomplit en quelques minutes l'une quelconque de ces opérations de transfert, de chargement ou de déchargement à la seule intervention du chauffeur.

Le passage du wagon à la remorque routière et inversement se pratique dans 135 gares différentes et le champ d'action du camionnage s'étend sur le territoire de 800 localités.

Il est non seulement possible de réaliser ainsi le porte à porte intégral rail-route, mais aussi d'exécuter des transports prenant naissance ou finissant dans les installations des clients raccordés et comportant un parcours routier à un des terminus.

En ordre principal, on transporte dans les containers fermés :
bouteilles, bière, carton, sucre, produits des tréfileries,
produits des clouteries, tôles, faïences, verreries etc...

charbon, demi-produits, matériaux de construction, sable;

bâchés : chaux, ciment.

dans les containers ouverts

PARCAGES POUR AUTOS ET MOTOS DANS LES GARES

Aux voyageurs.

Si vous prenez le train pour vous rendre à vos occupations ou à vos affaires, vous n'aimez pas, et pour cause, laisser votre véhicule à l'abandon.

Cette préoccupation n'a plus de raison d'être depuis que la S.N.C.B. a créé à votre intention des parkings dans près de deux cents gares du pays.

La taxe de parage est de 10 frs ou de 5 frs par période indivisible de 24 heures, selon qu'il s'agit d'une auto ou d'une moto.

A l'intention des voyageurs qui remettent fréquemment leur véhicule dans la même gare, il a en outre été créé des abonnements mensuels au prix de 100 frs pour les autos et de 50 frs pour les motos.

Les voyageurs ont intérêt à s'informer lors du garage de leurs véhicules, des heures d'ouverture des parcs, ces heures variant de gare à gare par suite des nécessités de service.

La taxe ou l'abonnement couvre les risques de vol, d'échange, d'incendie et autres avaries trouvant leur origine dans le dépôt.

Le texte imprimé au verso du bulletin de dépôt donne toutes précisions au sujet des conditions d'assurance.

RESULTATS D'EXPLOITATION

5.

Le table ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de juin 1953, comparés à ceux de la même période des années 1952 et 1938.

	1938 (1)	1952	1953
Nombre de voyageurs transportés	16.729.170	18.292.073	18.025.283(2)
Nombre de voyageurs kilomètres	557.683.282	623.797.910	615.548.216
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	5.919.754	5.189.569	5.342.676
Nombre de tonnes-km	420.910.954	476.382.327	510.903.096
Nombre de wagons chargés	436.126	280.515	279.961

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge;

(2) Chiffres provisoires (y compris transports des administrations publiques et transports militaires).

MARCHANDISES

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

Semaines	Combustibles	Divers	Total
9 au 15/8	17.892	30.490	48.382
16 au 22/8	21.075	40.424	61.499
23 au 29/8	20.912	41.696	62.608
30/8 au 5/9	20.833	40.617	61.450
6 au 12/9	21.964	39.157	61.121

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand

Port d'Anvers

Port de Gand

Semaines	Port d'Anvers		Port de Gand	
	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire
9 au 15/8	40.450	111.550	10.414	14.306
16 au 22/8	77.400	126.150	16.943	15.395
23 au 29/8	64.500	118.500	11.740	16.382
30/8 au 5/9	67.700	110.950	11.937	15.515
6 au 12/9	42.050	117.000	14.369	8.263

INDICATEUR D'HIVER.

A l'occasion de la publication de l'indicateur d'hiver, en date du 4 octobre, les améliorations et nouveautés suivantes présentant de l'intérêt pour notre clientèle ont été apportées dans l'organisation du service des trains de voyageurs.

Ligne 12 : Anvers - Roosendaal :

La liaison entre Bruxelles, Anvers et les principales villes de la Hollande sera facilitée par l'intensification du service direct fonctionnant entre Anvers et Roosendaal. Des auto-rails directs circuleront toutes les heures dans les deux sens, en correspondance à Anvers avec les trains électriques de et vers Bruxelles et à Roosendaal avec les trains de et vers Amsterdam et Tilbourg.

Ces trains feront arrêt à Kapellen et à Essen et alternativement à Heide ou Kalmthout. Cinq de ces trains seront omnibus pour la desserte des gares intermédiaires aux heures les moins propices en déplacements en service international.

Ligne 25/124 Anvers-Bruxelles-Charleroi via la jonction Nord-Midi :

Par suite de la mise en service de voies supplémentaires dans la jonction, la ligne Anvers-Bruxelles sera reliée directement à la ligne Bruxelles-Charleroi. Ceux des trains électriques Anvers-Bruxelles ne continuant pas vers Charleroi auront Bruxelles(Midi) au lieu de Bruxelles(Nord) comme point d'arrivée ou de départ. De plus, un service de la grande banlieue bruxelloise reliera régulièrement Malines à Braine-l'Alleud.

Les trains internationaux Amsterdam-Paris traverseront également la jonction. Le manque provisoire de tracteurs électriques n'a pas permis d'augmenter sensiblement le nombre de trains vapeur, traversant la jonction, mais l'augmentation du nombre de trains électriques facilitera dans une large mesure le déplacement de la clientèle des autres lignes vers la jonction.

Lignes 15 : Mol-Hamont et 19 : Hasselt-Hamont :

Les trains de voyageurs entre Mol-Hamont et entre Hasselt-Hamont seront remplacés par des autobus de substitution à départs plus fréquents et en correspondance à Mol et à Hasselt aux trains des lignes adjacentes.

Sur la ligne 19 deux trains seront maintenus le matin entre Hamont et Hasselt et un le soir entre Hasselt et Hamont pour le transport ouvrier.

Ligne 50 : Bruxelles-Ostende :

Le train direct M 1805 Bruxelles(Midi) D 6h.32 - Bruges A. 7h.44 circulera également les dimanches.

Ligne 66 Brugge - Courtrai :

Des améliorations importantes seront apportées au service des trains de voyageurs.

Des relations semi-directes existeront en semaine aux heures ci-après :

Bruges	D. 6h. 32 - Courtrai	A. 7h.40
Bruges	D. 14h. 02 - Courtrai	A. 15h.01
	(excepté le samedi)	
Courtrai	D. 16h.15 - Bruges	A. 17h.29
	(excepté le samedi)	

Le train M 2156 Bruges D. 7h.50 vers Bruxelles via Courtrai (Gand circulera également le dimanche.

Ligne 73 : Tielt - Adinkerke :

Des parcours d'autorails Lichtervelde - Dixmude seront prolongés d'une part entre Lichtervelde et Tielt et d'autre part entre Dixmude - Furnes et Adinkerke.

Ligne 86 : Gand - Renaix :

Les trains omnibus nouveaux ci-après seront mis en service le dimanche :

Renaix	D. 11h. 48 - Audenarde	A. 12h.07
Audenarde	D. 12h. 14 - Renaix	A. 12h.34

Ces trains seront en correspondance à Audenarde de et vers Gand et vers Bruxelles.

Ligne 94 : Lille-Tournai-Bruxelles :

Tous les trains Bruxelles(Nord) - Lille et retour traverseront la jonction.

Le train 1712 Tournai D. 5.40 arrivant actuellement à Bruxelles(QL) à 7.21 sera dirigé sur Bruxelles(Midi) (A. 7.02) où il assurera des correspondances intéressantes vers Liège, Luxembourg, Anvers, Charleroi, Ostende.

Une relation nouvelle Tournai D. 5.30 - Bruxelles(Midi) A. 7.08 est créée le dimanche.

Lignes 112 - 130 - 125 : Mons-Charleroi-Namur-Liège :

Le train 1486 Mons D. 6.25 arrivera à Liège à 8.58 au lieu de 9.42. Le train 1072 Mons D. 7.00 - Liège A. 9.50 sera avancé entre Mons et Charleroi et assurera quelques arrêts supplémentaires entre Charleroi et Liège.

Ligne 119 : Luttre - Pont-à-Celles - Châtelineau-Châtelet :

Le service des trains de voyageurs sera supprimé sur cette ligne. Un service d'autobus lui sera substitué sur le parcours Luttre - Pont-à-Celles - Gosselies.

Ligne 141 : Ottignies - Baulers - Manage :

Les trains de voyageurs seront complètement supprimés sur le tronçon Ottignies - Baulers. Le service des autobus y sera toutefois intensifié.

Deux trains de voyageurs supplémentaires circuleront en semaine entre Baulers et Manage et retour -(Baulers D. 6.52 et 17.24 - Manage D. 7.42 et 18.05).

Nouveau signe ou abréviation :

Un nouveau signe apparaîtra dans l'indicateur et aux affiches-horaires du 4 octobre. Il s'agit de "deux marteaux encadrés" qui signifieront que le train en question ne circule pas les samedi, dimanche et jours fériés, le signe "deux marteaux" maintient sa signification actuelle : train ne circulant pas les dimanches et jours fériés.

Ralentissements pour travaux importants sur la section Bruxelles - Denderleeuw et Gand - Ostende :

Les lignes Bruxelles - Zottegem et Bruxelles - Ostende subiront pendant quelques mois le contre-coup de travaux effectués à Liedekerke et à Tronchiennes. Tous les trains passant par Liedekerke devront effectuer un ralentissement qui se traduit par une majoration du temps de parcours de 2 à 4 minutes dans les horaires, tandis que les travaux exécutés à Tronchiennes

imposeront un allongement de 5 à 7 minutes également compris dans les horaires. Par voie de conséquence, il n'a pas été possible de maintenir toutes les correspondances telles qu'elles sont assurées actuellement. Dès que les travaux seront terminés, la question sera revue dans son ensemble.

COMMUNIQUES.

VISITES GUIDEES A LA RAFFINERIE TIRLEMontoISE.

La S.N.C.B. organise les dimanches 11, 18 et 25 octobre, les 2, 8, 15, 22 et 29 novembre, les 6 et 13 décembre des visites guidées de la Raffinerie Tirlemontoise.

aller : Bruxelles-Midi (places réservées en tête du train)
 13h.04 - Bruxelles-Central 13h.09 - Bruxelles-Nord
 13h.17 - Schaerbeek 13h23 - Tirlemont 14h 10. Visite
 guidée : 14h30 ensuite séjour libre.

retour : départ de Tirlemont (places réservées en tête du train)
 18h 09 - Schaerbeek 18h 53 - Bruxelles-Nord 18h 58 -
 Bruxelles-Central 19h 05 - Bruxelles-Midi 19h. 10

Les participants pourront bénéficier de la réduction de 35%.

Toutefois ils devront utiliser les trains mentionnés ci-dessus.

Prix au départ de Bruxelles-Midi : adulte : 60 fr,
 Bruxelles-C : 54 fr - Bruxelles-Nord : 50 fr - Schaerbeek : 48 fr.
 La vente des billets cessera le samedi à 11 heures.

MUSEE DES CHEMINS DE FER.

La Société Nationale des Chemins de fer Belges communique que le Musée des Chemins de fer, installé rue du Progrès à Bruxelles, est accessible au public tous les jours, y compris le dimanche, de 10 à 17 heures, à l'exception du lundi et du vendredi.

4ème SALON DES CHEMINS DE FER EN MINIATURE.

Comme chaque année, l'A.B.A.C. organise du 3 au 11 octobre prochain son salon des Chemins de fer en miniature.

Il se tiendra cette année dans les salles d'attente de la gare centrale à Bruxelles et son accès sera gratuit.

Il groupera une importante participation de Compagnies étrangères qui présenteront sous forme de maquettes, une sélection de leur matériel roulant.

D'autre part, une salle de cinéma fonctionnera également et présentera des films ferroviaires intéressants.

Enfin, les fabricants et distributeurs de chemins de fer en miniature exposeront leurs dernières nouveautés.

Coïncidant avec l'extension du service des trains passant par la Jonction Nord-Midi, il est à prévoir que le 4e salon des chemins de fer en miniature attirera de nombreux visiteurs

MISE EN MARCHÉ DE NOUVEAUX TRAINS - MODIFICATIONS.

A dater du 4 octobre les trains nouveaux ci-après, non repris au nouvel indicateur sont mis en marche :

Les jours ouvrables.

8546	Audenarde	D. 16 h. 19 - Zottegem	A. 16 h. 45
8436	Zottegem	D. 17 h. 25 - Renaix	A. 18 h. 15
8757	Renaix	D. 22 h. 10 - Audenarde	A. 22 h. 29

Les dimanches et jours fériés.

TA 8186	Alost(N.)	D. 9 h. 53 - Grammont	A. 10 h. 36
TA 8187	Grammont	D. 10 h. 45 - Alost (N.)	A. 11 h. 17
TA 8199	Ath	D. 21 h. 30 - Denderleeuw	A. 22 h. 33
TA 8194	Denderleeuw	D. 22 h. 36 - Ath	A. 23 h. 37
8546	Audenarde	D. 17 h. 18 - Zottegem	A. 17 h. 39
8438	Zottegem	D. 18 h. 29 - Renaix	A. 19 h. 10

Tous ces trains font arrêt dans les gares intermédiaires.

Le train de dimanche 8562 Courtrai D. 16 h. 40 vers Audenarde est avancé de 2 minutes.

Le train 2137 Renaix D. 17 h. 14 vers Zottegem est avancé en semaine comme suit :

Renaix D. 17 h.14, Ellezelles 17 h.24, Rigaudrye 17 h.29. -
Flobecq (Bois) 17 h.36, Opbrakel 17 h.41, Nederbrakel 17 h.45,
Michelbeke 17 h.51, Rozebeke 17 h.53, Zottegem A. 18h.01.

Le train 878(Ostende D.17.35 - Bruxelles Midi A.19.04), prévu dans l'indicateur comme ne circulant que le samedi, circule tous les jours ouvrables.

Gares de Bruxelles-Midi.

Il est porté à la connaissance des voyageurs, que depuis le 3 octobre 1953, l'entrée et la sortie de la gare du Midi, situées avenue Fonsny, à hauteur de la rue de Suède, seront déplacées à hauteur de la rue d'Angleterre, approximativement dans le prolongement du grand couloir transversal de la gare.

L'entrée reste réservée aux voyageurs munis d'un titre de transport.

ADJUDICATIONS.

Le mercredi, 7 octobre 1953 à 15 heures, à l'Hôtel des Chemins de fer, rue de Louvain, 21 à Bruxelles, salle du Mess, sous-sols, ouverture des soumissions pour la fourniture de 1.900.000 rondelles-ressorts doubles de 26 mm. de Ø intérieur.

Cahier des charges n° 2652/136-5 du 11 septembre 1953.
Prix 10 frs.

En vente et à consulter au Bureau des Renseignements relatifs aux adjudications de la Société, 29, rue Belliard à Bruxelles.

Peut être obtenu également contre versement préalable au C.C.P. n° 2496.00 du Bureau précité.

La Société Nationale des Chemins de fer Belges procèdera le 14 octobre 1953 à 10 h., à Bruxelles, rue de Louvain, 17, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de 10.500 moufles en cuir.

Le cahier des charges n° 2624-187-246 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 frs au Bureau des Renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267 - C.C.P. 2496.00).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera le 14 octobre 1953 à 11 h., à Bruxelles, rue de Louvain, 17 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de chaux pour épurateurs.

Le cahier des charges n° 2643-196-249 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 fr. au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267) - C.C.P. 2496.00).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera le 14 octobre 1953 à 11,15 h. à Bruxelles, rue de Louvain, 17, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de tickets pour voyageurs.

Le cahier des charges n° 2643-195-247 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 fr. au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267 - C.C.P. 2496.00 par versement préalable).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera le 21 octobre 1953 à 10 h., à Bruxelles, rue de Louvain, 17 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de toile à voile.

Le cahier des charges n° 2643-194-241 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 fr. au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267) - C.C.P. 2496.00).

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.

Section of faint, illegible text, possibly a sub-section or a specific paragraph.

Lower section of faint, illegible text, continuing the document's content.

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or concluding remarks.